VIOLENCE Tous les établissements scolaires à la loupe. Le chef de l'Etat a annoncé, le 5 mai, qu'un « diagnostic de sécurité » serait réalisé dans tous les établissements scolaires d'ici juin. Des démarches de ce type ont déjà été conduites pour les 184 structures les plus exposées. En outre, onze « internats d'excellence » devraient voir le jour dès l'année prochaine, pour les élèves motivés issus de quartiers difficiles.

ABSENTÉISME SCOLAIRE Une application dès la rentrée ? Nicolas Sarkozy a précisé, le 5 mai, que la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire répété serait vraisemblablement applicable dès la rentrée, après le vote, cet été, de la proposition de loi. Selon le texte, l'absence répétée d'un élève sera signalée par le chef d'établissement à l'inspecteur d'académie, qui pourra demander à la CAF de suspendre la part des allocations liée à l'enfant. Le président du conseil général pourra proposer à la famille un contrat de responsabilité parentale.

MARCHÉS PUBLICS Rapport 2009 de la DAJ. La Direction des affaires juridiques (DAJ) vient de rendre public son rapport d'activité 2009. En plus d'avoir participé à l'élaboration de l'ordonnance et du décret « recours », à l'ordonnance sur les concessions de travaux, à la circulaire sur la transaction, ainsi qu'à l'arrêté sur la dématérialisation des marchés publics, la DAJ a répondu à plus de 2 300 demandes d'information par emails et rendu plus de 800 consultations écrites. +Web

HANDICAP Vingt milliards d'euros nécessaires pour l'accessibilité

A moins de cinq ans de l'échéance fixée par la loi « handicap » du 11 février 2005, le cabinet Accèsmétrie, la Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés (Apajh), Dexia et la Fédération française du bâtiment ont évalué le coût des travaux de mise en accessibilité des quelque 300 000 établissements recevant du public (ERP).

Selon l'étude menée par Accèsmétrie, la mise en accessibilité des ERP atteindrait près de 17 milliards d'euros TTC pour les collectivités.

Facture locale. Se basant sur une extrapolation d'échantillons, les auteurs de l'étude, rendue publique le 5 mai, estiment que l'investissement à la charge de l'Etat et des collectivités locales atteindrait pas moins de 20,44 milliards d'euros TTC pour l'ensemble des ERP existants. Depuis 2005, seuls 5 à 15 % des travaux auraient été réalisés : un retard considérable, sachant qu'au 1er janvier 2015, tous les ERP devront être accessibles.

Une même enquête, réalisée début 2008, mais auprès des seules collectivités, chiffrait à 15 milliards d'euros TTC le coût de la mise en accessibilité. Deux ans plus tard, la facture grimpe à près de 17 milliards d'euros TTC, les résultats sur les communes de moins de 3 000 habitants ayant été affinés. Pour les établissements relevant de l'Etat, le coût s'élève à 3,6 milliards d'euros TTC. Dans le détail, le montant est logiquement plus élevé pour les communes, où se concentre le plus grand nombre d'ERP.

Philippe Pottiée-Sperry

CONSEIL D'ÉTAT Une activité consultative renforcée

Charte de l'environnement, réforme des collectivités... le Conseil d'Etat a été particulièrement consulté par le gouvernement.

La lecture du rapport public du Conseil d'Etat apporte des enseignements qui vont bien au-delà des bilans statistiques contentieux et l'édition 2010 (*) en est une nouvelle illustration. On se réjouit d'apprendre qu'avec 9 744 affaires en 2009, la haute juridiction enregistre un léger recul des contentieux traités et que, globalement, le délai prévisible moyen de jugement s'est réduit, preuve de « l'assainissement de la situation des juridictions administratives ». L'activité consultative a manifestement été renforcée, puisque le Conseil d'Etat a été saisi sur plus de 1 200 projets de textes, mais bien souvent « en urgence », regrette-t-il.

Libre administration. On lira avec beaucoup d'intérêt les développements que les rapporteurs consacrent à la participation du public à l'élaboration des normes ayant une incidence sur l'environnement. En effet, en 2009, le Conseil d'Etat a été confronté « à maintes reprises » à la question des conséquences de l'entrée en vigueur de la Charte de l'environnement. Saisie du projet de réforme des collectivités territoriales, la section de l'intérieur « a dû préciser, sur plusieurs points, la portée du principe constitutionnel de libre administration ».

A noter aussi, le nombre important des sollicitations sur le champ d'application et le contenu des études d'impact, la loi du 15 avril 2009 imposant à l'administration de mieux motiver ses choix normatifs, ainsi que l'ensemble des alternatives offertes. Le Conseil d'Etat y voit une « meilleure discipline dans la préparation des projets de lois ».

Jean-Marc Joannès

(*) La Documentation française.